

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2015

DATE DE CONVOCATION: 21 FEVRIER 2015

Présents: MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MMES CHABANT A – LHUISSIER – MM NUELLES – PERREAUT – RONDIER.

Absente: MME THEVENOUX

Secrétaire: MME LHUISSIER Noémie

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte rendu de la séance du 21 Novembre 2014:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 Novembre 2014.

Comptes Administratifs 2015 :

Évelyne CHABANT -Maire- présente le Compte Administratif 2014 de la Commune, celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : Dépenses : 196.565 euros - Recettes: 214.621 euros

Soit un excédent sur l'année 2014 de 18.056 euros.

Compte tenu du résultat reporté 2013 de 20.672 euros, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 38.728 euros

Section d'investissement : Dépenses : 127.975 euros - Recettes : 113.922 euros

Soit un déficit sur l'année 2014 de 14.053 euros. Compte tenu du résultat reporté 2013 de 26.287 euros, la section d'investissement fait apparaître un déficit final de 40.340 euros.

Le Compte Administratif 2014 de la Commune est approuvé à l'unanimité des présents.

Le Compte Administratif 2014 du Service Assainissement présente un excédent final de la section de fonctionnement de 918 euros et un excédent final de la section d'investissement de 8.143 euros. Il est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats:

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent final de la Commune de 18 409 euros à la Section recettes de Fonctionnement du BP 2015.

En ce qui concerne le Service Assainissement, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent final de fonctionnement de 918 euros à la section recettes de fonctionnement du BP 2015 et l'excédent final d'investissement de 8.143 euros à la section de recettes d'investissement du BP 2015.

Subventions 2015:

Mme Le Maire informe les conseillers municipaux que jusqu'alors seules les subventions aux associations communales étaient accordées. Elle donne lecture des différentes demandes qui sont soumises à l'approbation du conseil.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité, que les subventions aux associations communales sont reconduites pour le même montant que l'année passée et qu'une subvention de 20,00 euros est accordée pour l'aide au financement d'un voyage scolaire d'un enfant de la commune scolarisé à Aubusson.

Orientations Budgétaires 2015:

Cette année différents travaux ou achats devront être réalisés, dont entre autres:

- La mise aux normes des points de sécurité incendie; un devis va être demandé à La Lyonnaise des Eaux afin de changer les poteaux incendie situés à «Puyboubé» et au lieu dit «Les Bruges».
- La création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir ; des devis vont être également demandés.
- La commission des travaux va se réunir afin de programmer, comme chaque année, des travaux de voirie qui seront définis en fonction de leur priorité et des crédits budgétaires 2015.
- Un ordinateur sera acheté, afin de réaliser un site internet de la commune.

En ce qui concerne les travaux de modernisation de l'éclairage public, les élus vont demander une estimation du coût sur la totalité de la commune et se rapprocher de différents organismes afin d'obtenir des financements. Cette étude terminée sera présentée lors d'un conseil avant la fin de l'année, afin de décider la programmation de ces travaux à partir de 2016.

Redevance France Télécom 2015:

La redevance pour occupation du domaine public par France Télécom s'élève à 1 030,40 euros pour l'année 2015.

Taux des taxes des impôts indirects 2015:

Comme il a été indiqué dans notre profession de foi, les taux des trois taxes communales restent inchangés, mais nous sommes tenus de prendre une délibération chaque année.

Indemnités de conseil et de Budget allouées à Mme La Trésorière:

Madame la trésorière d'Aubusson, a sollicité l'indemnité de conseil pouvant être allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes par décision de leur assemblée délibérante.

Il s'agit d'une indemnité calculée, selon les textes en vigueur, sur le montant des dépenses des trois dernières années.

Jusqu'alors, le conseil municipal avait accordé cette indemnité de conseil au taux de 50%.

Les conseillers décident à l'unanimité de retenir ce même taux pour l'année 2014, et qu'il ne serait pas versé d'indemnité de confection de budget, celui-ci étant préparé par Madame le Maire et la secrétaire.

Adhésion au Groupement de commande d'achat d'électricité coordonné par le SDEC:

Depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Au 1er janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés pour les sites raccordés à une puissance électrique supérieure à 36 kVA (tarifs jaunes et verts). La commune est concernée par cette mesure.

L'achat d'énergie est complexe et l'obligation pour les collectivités de devoir mettre en concurrence les différents fournisseurs est une obligation nouvelle.

Le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (S.D.E.C.) se propose de coordonner un groupement d'achat d'électricité. Cette mission reposera sur le respect des règles de la commande publique. Chaque adhérent n'utilisera l'électricité qu'en fonction de ses besoins propres sur la base des prix négociés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement, donne mandat à Madame le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de Communes Creuse Grand Sud:

Dans le cadre du transfert de nouvelles compétences à la communauté de communes, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 16 décembre 2014.

L'ordre du jour de cette réunion concernait les transferts de compétences suivants:

- Enfance, Jeunesse (A.L.S.H. et maison d'assistantes maternelles de Felletin, A.L.S.H. et Pôle Enfance Multi accueil d'Aubusson).
- Tourisme (Offices de tourisme de Felletin et d'Aubusson)

- Voirie d'intérêt communautaire sur tout le territoire de la com com Creuse Grand Sud.

Le rapport de cette commission adopté à l'unanimité par les membres de la CLECT est joint en annexe; il retrace le calcul des charges transférées par les communes de la com com ainsi que le montant définitif des attributions de compensation de chaque commune.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les conclusions du rapport de la CLECT.

Questions diverses:

Insécurité routière carrefour du «Bacaud»:

Madame le Maire donne lecture des conclusions de l'étude effectuée par le service de la Direction des routes du Conseil Général, concernant l'insécurité du carrefour au lieu dit «Le Bacaud».

Le constat de conditions d'insécurité routière est imputable au manque de visibilité à partir de la route communale.

Joël RICHIN et Bernard ALLOCHON ont rencontré la personne qui a effectué cette étude; ils expliquent qu'une modification de la sortie de la route communale serait trop onéreuse et que la modification de la trajectoire de la route départementale est impossible.

La commune doit réfléchir à des solutions d'amélioration, dans le respect des réglementations, en liaison avec le Département qui pourra lui apporter un appui technique et financier.

Route de «La Noneix»:

Bernard ALLOCHON informe le conseil qu'il a contacté M. PONZO qui est venu constater une dégradation sur la route de la Noneix; son entreprise interviendra dès que possible afin de refaire la partie détériorée. Un fossé en bordure de route sera construit pour drainer la plateforme et l'eau qui s'écoule sur la surface de la chaussée à cet endroit.

Madame Le Maire signale aux conseillers municipaux que les tilleuls situés au «Montépioux» viennent d'être taillés, comme convenu, par Michel LONGY.

Elle leur donne ensuite lecture de la liste des travaux donnés à l'employé communal et les informe que les numéros des habitations vont être collés à partir de la semaine prochaine (Nicole BILLEGA et Bernard ALLOCHON accompagneront Patrick les premiers jours).

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22Heures 15.

Avant la réunion du conseil municipal, le C.C.A.S. s'est réuni à 19h30.

Le Compte Administratif 2014 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'administration ; il présente un excédent final de fonctionnement d